

## BOURSES NATIONALES DE LYCEE

A titre indicatif, vous trouverez ci-dessous le barème des bourses nationales de lycée 2025-2026

Plafonds de ressources du foyer à ne pas dépasser  
Revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2025 sur les revenus de 2024  
ou de la situation déclarative 2025

Nombre d'enfants à charge	Echelon 1	Echelon 2	Echelon 3	Echelon 4	Echelon 5	Echelon 6
1	21611	17107	14529	11718	7282	2486
2	23272	18664	15849	12781	8092	3401
3	26596	21774	18491	14913	9710	4507
4	30753	24887	21133	17044	11327	5612
5	34908	29553	25095	20240	13755	7271
6	39897	34217	29059	23437	16184	8929
7	44883	38884	33022	26631	18611	10590
8 et plus	49870	43552	36985	29826	21039	12248
Montant annuel bourse	495 €	609 €	720 €	831 €	939 €	1053 €

Montant annuel bourse au mérite*	402 €	522 €	642 €	762 €	882 €	1002 €
Montant annuel prime d'internat*	327 €	396 €	465 €	534 €	603 €	672 €

\*attribuée aux boursiers de lycée entrant en classe de seconde ou de première de CAP avec une mention Bien ou Très bien au DNB

Montant annuel prime d'internat*	327 €	396 €	465 €	534 €	603 €	672 €
----------------------------------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

\*attribuée aux élèves boursiers internes

Montant de la prime d'équipement accordée aux élèves boursiers inscrits pour la première fois en première année de certaines spécialités de formation (liste déterminée par arrêté : **341.71 €**)



## Le Service Intendance

### LES TARIFS 2026 LYCEE SUR UNE BASE DE 33 SEMAINES (160 J) à titre indicatif

	De janvier à mars	D'avril à début juin	De Septembre à Décembre	Total
Interne 5	607.88	223.12	783.12	<b>1 614.23</b>
DP 4	170.20	103.60	199.80	<b>473.60</b>
DP 5	192.40	151.70	247.90	<b>592.00</b>
Prix repas externe hors forfait	4.53			<b>4.53</b>

#### De mi-juin à juillet

Tarif 1/2/3 semaines supplémentaires	1 semaine	2 semaines	3 semaines
INTERNE 5 j	50.44 €	100.89 €	151.33 €
DP 4/ DP 5	3.70 € / Ticket		

### Tarifification des apprentis et BTS CFA

Prise en charge d'une partie par le CFA et reste à charge du reste aux familles . (Se renseigner auprès de l'assistante administrative du CFA Public de l'établissement).

### Tarifification des BTS

Prix du ticket : **4.53 €**

Petit-déjeuner : **1.33 €**

Hébergement forfait annuel (8 mensualités) : **880.00 €**

## LYCEE DES METIERS HOTELIERS QUERCY-PERIGORD

### Les Questions d'Intendance

**L**es moyens de règlement des frais scolaires (demi-pension, internat et voyages facultatifs)

**L**es aides financières : les bourses nationales, le fonds social, Le Fonds d'Aide à la Restauration de la Région



Lycée des Métiers Hôteliers Quercy-Périgord  
Avenue Roger Couderc-46200 Souillac  
Téléphone : 05 65 27 03 00  
Messagerie : 0460529a-gest@c-toulouse.fr

# Le Service Intendance

## Le service Intendance est composé de :

Madame Nathalie **DUPLAN** : Secrétaire-Générale

Madame Karine **JESUS** : Secrétariat, Gestionnaire d'Eole, d'Easylis, en charge des dossiers de fonds sociaux, de la facturation des apprentis CFA et BTS

Monsieur Joachim **OVTCHINNIKOFF** : Gestionnaire des commandes, des mandatements de factures, des bourses, des droits constatés, de TurboSelf



**La restauration scolaire** accueille les élèves du lundi au vendredi. Les familles peuvent opter pour un système au forfait interne, demi-pensionnaire ou au ticket. Le choix du régime de l'élève peut être modifié dans les 15 premiers jours de la rentrée ou à chaque changement de trimestre sur demande écrite de la famille.

Si vous avez renseigné votre adresse mail à l'inscription, vous recevrez votre facture sur cette adresse mail. Sinon, la facture sera transmise par voie postale.

Concernant **les moyens de règlement** mis à votre disposition, il en existe plusieurs mais le **3 premiers sont à privilégier**. Vous avez la possibilité aussi **de payer en plusieurs fois** avec l'accord du service d'intendance.

<b>Carte bancaire : télépaiements</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accessible depuis le portail Téléservices de l'établissement :</li> <li>site : <a href="https://educonnect.education.gouv.fr">https://educonnect.education.gouv.fr</a></li> <li>- Numéro de Tél portable (celui donné lors de l'inscription de vos enfants) nécessaire pour la création et l'activation de votre compte Téléservices</li> <li>- Créances payables par carte bancaire sur internet (restauration et voyages scolaires)</li> <li>- Minimum de paiement fixé à 1 €</li> <li>- Visibilité de l'ensemble des créances</li> <li>- Pas de frais bancaires</li> </ul>
<b>Virements</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Possible sur le compte bancaire de l'établissement dont les coordonnées bancaires sont les suivantes :</li> </ul> <p style="text-align: center;">IBAN : FR76 1007 1460 0000 00 10 0008 BIC : TRPUFRP1</p>
<b>Chèques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- A l'ordre du lycée Hôtelier Quercy-Périgord</li> <li>- Délai d'encaissement : de 10 jours à 15 jours</li> </ul>
<b>Espèces</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Encaissement limité à 300 €</li> <li>- Un reçu vous sera délivré</li> </ul>

# Le Service Intendance

## Les aides financières au lycée :

### Les bourses nationales :

Les procédures de dépôt des demandes de bourse évoluent afin de permettre **l'étude automatique du droit à bourse**.

**Cette procédure** repose sur le recueil du consentement des familles à l'étude automatique de leur droit à bourse, au moment de l'inscription ou de la réinscription de l'élève **dès juin** (Cf fiche d'inscription). Les familles seront dispensées de déposer une demande de bourse à la rentrée scolaire 2027 mais aussi lors des rentrées scolaires suivantes.

**En complément**, les modalités de demande de bourse sous format papier ou de manière dématérialisée sont maintenues à la rentrée pour les familles n'ayant pas donné leur consentement lors de l'inscription des élèves. **A renouveler tous les ans**.

La bourse est versée chaque fin de trimestre. Elle est déductible des frais de demi-pension ou internat. L'ensemble des élèves quel que soit leur régime peut y prétendre.

**Le fonds social** : il vise à attribuer des aides ponctuelles aux familles rencontrant des difficultés financières. Il peut intervenir en participation à tous les frais en lien avec la scolarité de l'élève (demi-pension, internat, voyages scolaires, fournitures...). Cette aide est totalement indépendante des bourses, peut s'y ajouter, et tient compte des situations particulières et temporaires et ce, même si les revenus de la famille dépassent les plafonds fixés par d'autres administrations. Pour solliciter une aide, il faut remplir un dossier (demander au service intendance).

**La carte Jeune Région** : La Région Occitanie accompagne les jeunes sur l'ensemble des sujets qui les concernent. La carte Jeune Région est indispensable, nominative, avec photo. Elle suit chaque jeune tout au long de sa scolarité ou de sa formation. Elle permet l'accès à l'établissement et le passage à la restauration scolaire.

Vous pouvez effectuer votre demande sur le site : [www.cartejeune.laregion.fr](http://www.cartejeune.laregion.fr) rubrique "demander sa Carte Jeune Région"